

SERVICES À LA POPULATION

Accueil des gens du voyage

Cap Atlantique a en charge l'accueil et le stationnement des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental. Elle intervient en assurant la création et la gestion d'aires d'accueil pour les familles itinérantes et d'une aire provisoire de grands passages.

Le dispositif d'accueil de Cap Atlantique

4 aires d'accueil permanentes :

- ▶ Le Truchat, à La Baule-Escoublac, **10** emplacements, **20** places ;
- ▶ Bréhadour, à Guérande, **6** emplacements, **15** places ;
- ▶ Boulevard de l'Atlantique, au Pouliguen, **8** emplacements, **10** places ;
- ▶ Barges, à Pénestin, **6** emplacements, **12** places.

2 aires saisonnières :

- ▶ Le Truchat, à La Baule-Escoublac, **70** places ;
- ▶ Bellefontaine, à Saint-Lyphard, **15** places.

1 aire de grands passages :

- ▶ Les Forgettes, à Herbignac, aujourd'hui non permanente, pour l'accueil des missions de **200** caravanes.

Règlement intérieur

Le stationnement sur les aires est soumis à des conditions d'admission et à un règlement intérieur. **Les voyageurs doivent s'acquitter des frais liés à leur séjour.**

Les Gens du Voyage, à travers leur représentant, sont **responsables** des dispositifs d'accueil qui sont mis à leur disposition, du bon déroulement des séjours, des chartes signées et de la limitation du nombre de caravanes.

Cap Atlantique a délégué la gestion de plusieurs de ces aires à la société SG2A - L'Hacienda. Le gestionnaire a la mission de gérer l'ensemble des prestations liées à l'accueil des gens du voyage sur les aires d'accueil, le suivi des séjours et la perception des **droits de séjour** dans les conditions définies par Cap Atlantique, ainsi que la réalisation des travaux de **petite maintenance** des installations et de nettoyage des sites.

AIRES D'ACCUEIL PERMANENTES GUERANDE - LA BAULE - PENESTIN - LE POULIGUEN

	Unité	Tarifs (TTC)
Caution	par emplacement	70,00 €
Emplacement	par jour	2,50 €
Participation aux dépenses d'eau	par m ³	2,30 €
Participation aux dépenses d'électricité	par Kwh	0,18 €

AIRE SAISONNIERE DITE "AIRE D'ÉTÉ" - LA BAULE-ESCOUBLAC

	Unité	Tarifs (TTC)
Caution	par caravane	120,00 €
En cas de raccordement aux fluides : eau et électricité	par jour et par caravane	5,90 €
En cas de non-raccordement : participation frais d'assainissement	par jour et par caravane	2,35 €

AIRE SAISONNIERE - SAINT-LYPHARD

	Unité	Tarifs (TTC)
Caution	par caravane	50,00 €
Emplacement	par jour et par caravane	3,00 €



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**